



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2026.04.11

du Conseil d'Administration du 14 avril 2026

Dispositif d'Appui à la Coordination Territoriale Yvelines Sud (DACTYS). Représentation du CCAS de Versailles au sein de l'Association

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

Le Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER.

Absents excusés:

M. Geoffrey LANDRAIN.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2121-10, L.2121-29, L.2121-33 et L.2131-1) ;
- Vu** la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995 ;
- Vu** le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,
- Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du conseil l'administration du CCAS ;
- Vu** l'arrêté du Maire en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;
- Vu** le Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes ;
- Vu** les statuts de l'association DACTYS (Dispositifs d'appui à la coordination territoriale) Yvelines Sud ;

Monsieur le Président expose :

Par délibération n° 2022.02.1 du 8 février 2022, le conseil d'administration du CCAS a décidé d'adhérer au Dispositif d'Appui à la Coordination Territoriale Yvelines Sud (DACTYS) à compter du 1^{er} janvier 2022.

DACTYS est une association financée principalement par l'Agence Régionale de Santé pour mettre en œuvre deux missions :

- Répondre aux besoins des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui se trouvent confrontés à des situations individuelles qu'ils estiment complexes.
- Répondre aux besoins des usagers/patients et de leur entourage qui ont besoin d'être guidés, orientés et/ou accompagnés dans leur parcours de santé.

Cette association est dotée d'une gouvernance qui comprend une représentativité des professionnels de santé libéraux (APTA, CPTS), des établissements sanitaires (Centre Hospitalier de Versailles, de Rambouillet, Hôpital privé de l'Ouest parisien, Hôpital de la Porte Verte, MGEN la Verrière), des principaux CCAS (Versailles, Rambouillet, Plaisir, Houdan), et de représentants d'usagers, d'associations de bénévoles, et d'associations de soins palliatifs.

Les statuts de DACTYS prévoient deux voix au Conseil d'administration pour le CCAS de Versailles.

C'est pourquoi, je vous propose de désigner :

- Madame Marie-Pascale BONNEFONT
- Madame Murielle JOUANNO

afin de représenter le CCAS de Versailles au Conseil d'Administration de l'association DACTYS

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve** la désignation de :

- **Madame Marie-Pascale BONNEFONT**
- **Madame Murielle JOUANNO**

afin de représenter le CCAS de Versailles au Conseil d'Administration de l'association DACTYS

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 16 voix